



**Belgique**

partenaire du développement



**OXFAM**



**RD CONGO**

**PROGRAMME DGD 2017-2021  
RAPPORT EVALUATION FINALE**

Auteurs : Oxfam RD Congo et Oxfam Solidarité Belgique  
Consultante externe : Conny Hoitink

Avril 2022



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le programme faisant objet de cette évaluation est intitulé "Programme d'appui à l'augmentation des revenus agricoles par des paysan.ne.s grâce à l'amélioration de la professionnalisation des producteurs.trices et leurs organisations". Sa mise en œuvre a débuté en janvier 2017 et s'est clôturée fin décembre 2021. Il a été mis en œuvre par trois ONGDs Congolaises à savoir SARCAF, ASOP et LOFEPACO ainsi que deux fédérations de producteurs.trices agricoles FOPAC SUD KIVU et FOPAC NORD KIVU. Le programme a été mis en œuvre au Nord Kivu en territoire de Lubero, Beni, Masisi, Rutshuru, Walikale et Nyiragongo et au Sud Kivu en territoire de Kabare, Walungu, Fizi, Kalehe, Uvira, Mwenga et Idjwi.

Ce programme ayant touché à sa fin, il a fait objet de **l'évaluation finale** qui complète l'évaluation intermédiaire effectuée en mi-parcours par la méthodologie de systématisation d'expériences qui a été centrée sur l'expérience de SARCAF dans l'autonomisation économique des femmes. Il s'est avéré important d'organiser l'évaluation finale du programme pour dégager non seulement les changements observables soutenant le **niveau d'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique du programme** mais aussi les **apprentissages pour les recommandations dans l'avenir**. Cette évaluation a été appuyé à distance par Oxfam Solidarité et une évaluatrice externe et deux collègues Congolais en charge du programme DGD 2017-2021 en RD Congo.

L'évaluation finale de ce programme a été réalisée dans un **contexte politique et sanitaire assez instable** dominé d'une part par l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu et la désignation des dirigeants de la CENI sans consensus et la troisième vague de la Covid 19.

La méthode utilisée dans l'évaluation finale est donc la **récolte des effets (Outcome Harvesting)** qui, mettant en œuvre la relation des causes à effets, permet d'identifier, de formuler, de vérifier et de donner un sens aux effets/ changements observables. Contrairement à certaines méthodes d'évaluation, la récolte des effets ne mesure pas le progrès vers des effets ou des objectifs prédéterminés, mais recueille plutôt des preuves de ce qui a été réalisé et travaille à rebours pour déterminer si et comment le projet ou l'intervention a contribué au changement. 35 effets ont été formulés lors des ateliers de récolte (cf. Annexe 1) réalisés avec les membres des collectifs, des coopératives, des jeunes entrepreneurs, des Organisations Paysannes Agricoles (OPA), des Comités Locaux de Développement (CLD) ainsi que des représentants des parties prenantes. De ces ateliers de récolte, d'analyse et d'interprétation des effets, il ressort que :

- Le programme étant centré sur l'amélioration des revenus agricoles, le renforcement des capacités a été un axe transversal la récolte des effets a montré qu'il y a **beaucoup d'effets en lien avec le renforcement des capacités** [tous les effets sauf 19 et 20] ainsi que du **développement de chaîne de valeurs agricoles** [tous les effets sauf 18,19,24 et 25].
- Les acteurs les plus touchés par les effets sont les **organisations de base** qui naturellement étaient la cible principale du programme en termes de renforcement de capacités, de structuration, de développement des chaînes de valeurs agricoles et d'implémentation d'actions de résilience. Les effets visibilisent également des actions de plaidoyer, à travers les **représentants étatiques** qui ont joué un rôle significatif dans le programme : ils ont pris des décisions - notamment pour la suppression des tracasseries fiscales et barrières illégales - suites aux actions de plaidoyer menées par les membres des organisations à la base
- Les effets récoltés ont été pour la plupart jugés importants et très importants, et la contribution d'Oxfam et ses partenaires aux effets récoltés a été estimée importante et très importante.
- Les effets inattendus ont contribué aux attentes du programme tel par exemple l'accès au foncier par la signature par les privés des conventions de métayage et la révision à la baisse du cout de métayage [5,20,30]<sup>1</sup>; la résilience aux crises économiques par l'ouverture des comptes dans des mutuelles d'épargne et de crédit [24], augmentation

---

<sup>1</sup> Les chiffres entre crochets font référence aux effets récoltés. Cf Annexe 1

de la plus-value des produits boostée par la vente des produits prêts à être consommés [12], positionnement des femmes (femmes héritières, scolarisation des filles...) [21,22,33] et l'adaptation de l'agriculture familiale aux effets de changement climatique [32] .

- Les effets récoltés montrent que le **programme a contribué substantiellement à la justice genre** notamment par le renforcement du pouvoir économique des femmes (23 effets), le renforcement du pouvoir d'influence des femmes au sein des OPA, des familles et de la communauté (13 effets) et le renforcement du pouvoir de décision des femmes par leur présence dans les organes de décision (10 effets).
- Tous les effets récoltés ont une ou plusieurs dimensions durables, 8 effets [ 6,14,15,24,25,27,20,29] ont une seule dimension de durabilité, 20 effets [1,2,3,4,5,7,8,9,11,12,13,16,17,18,19,21,22,26,28,33] ont deux dimensions de durabilité et 7 effets [10,23,30,31,32,34, 35] ont plus de deux dimensions de durabilité. Les plus représentées étant la **durabilité financière** suivie par la **durabilité sociale** ceci est explicable par le fait que le programme était centré sur **l'augmentation des revenus des producteurs.trice.s** soutenue par la défense de leurs droits et intérêts. La durabilité technique est visible au niveau des organisations de base qui effectivement étaient la cible du programme pour les aspects techniques.

Au regard des résultats obtenus au cours de cette évaluation, pour plus de durabilité, d'appropriation et d'ancrage les **recommandations générales** pour des programmes futurs sont les suivantes :

- Développer la résilience communautaire face aux chocs économiques et environnementaux par la **diversification des sources des revenus** et **l'implication profonde des autorités** dans la prise des mesures collectives pour la protection de l'environnement.
- En vue d'initiation à la dynamique de l'équité genre et à l'entrepreneuriat agricole, **impliquer les jeunes** (filles et garçons) dans la dynamique associative et coopérative existantes.
- A la suite du contexte sécuritaire et politique très mouvant de la RDC développer les actions de résilience axées sur le **nexus en couplant les actions d'urgence avec les projets de développement**.
- Poursuivre l'**articulation** entre renforcement de l'autonomisation des femmes en lien avec les axes de plaidoyer, de génération de revenus issus de la production agricole y compris la valorisation de l'autoconsommation et l'épargne solidaire.

## Table des matières

1. INTRODUCTION.....	7
1.1. Les objectifs et questions d'évaluation.....	7
1.2. Description de l'intervention et du contexte de l'intervention.....	8
2. MÉTHODOLOGIE.....	9
2.1. Méthode et approche.....	9
2.2. La récolte des effets.....	9
2.3. Opportunités et limites de la méthode.....	10
3. EFFETS, ANALYSE ET INTERPRÉTATION.....	11
3.1. EFFICACITÉ : dans quelle mesure les effets montrent-ils que le programme a-t-il atteint l'objectif spécifique et les résultats prévus ?.....	11
3.1.1. Relation des effets au programme DGD.....	11
3.1.2. Les organisations de base : les acteurs sociaux les plus représentés.....	12
3.1.3. Types de changements provoqués et relations entre les effets.....	13
3.2. IMPACT : Quels effets inattendus, positifs ou négatifs ont-été produits par le programme ?.....	15
3.2.1. Effets inattendus et leurs relations aux résultats du programme.....	15
3.2.2. Importance des effets.....	17
3.3. GENRE: Les effets montrent-ils des transformations dans les relations de pouvoir, spécifiquement celles liées à la justice de genre ?.....	18
3.4. DURABILITÉ : dans quelle mesure les effets montrent-ils des bénéfices durables ? Pour qui? Comment et pourquoi ?.....	20
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	22
4.1. Conclusions.....	22
4.2. Recommandations.....	23
5. Annexes.....	25

## Glossaire

**AG** : Assemblé Générale

**ASOP** : Action Sociale et d'Organisation Paysanne

**AVEC** : Association villageois d'épargne et des crédits

**CA** : Conseil d'Administration

**CC** : Commission de Contrôle

**CLD** : Comité local de développement

**CENI** : Commission électorale nationale indépendante (RD Congo)

**DGD** : Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (Belgique)

**FOPAC Nord-Kivu** : Fédération des Organisations de Producteurs Agricoles du Congo au Nord-Kivu

**FOPAC Sud-Kivu** : Fédération des Organisations de Producteurs Agricoles du Congo au Sud Kivu

**GAL** : Gender Action Learning

**LOFEPACO** : Ligue des organisations féminines des producteurs agricoles du Congo

**MUSO** : Mutuelle de solidarité

**OBE** : Oxfam Solidarité Belgique

**ONGD** : Organisation Non Gouvernementale de Développement

**OPA** : Organisation des producteurs agricoles

**RE** : Récolte des effets

**SARCAF** : Service d'Accompagnement et de Renforcement des Capacités d'Autopromotion de la Femme

**SMART** : Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement

**TOC** : Théorie du changement

## 1. INTRODUCTION

Le programme d'appui à l'augmentation des revenus agricoles par des paysan.ne.s grâce à l'amélioration de la professionnalisation des producteurs et leurs organisations, financé par la DGD pour une période de cinq années soit de janvier 2017 à décembre 2021 a été mis en œuvre par trois ONGDs de droit congolaises et deux fédérations des producteurs agricoles œuvrant dans les provinces du Sud et Nord Kivu.

Ce programme ayant touché à sa fin, il a fait objet de l'évaluation finale qui complète l'évaluation intermédiaire effectuée en mi-parcours par la méthodologie de systématisation d'expériences qui a été centrée sur l'expérience de SARCAF dans l'autonomisation économique des femmes. Il s'est avéré important d'organiser l'évaluation finale du programme pour dégager non seulement les changements observables soutenant le **niveau d'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique** du programme mais aussi les **apprentissages pour les recommandations dans l'avenir**.

Cette évaluation a été appuyé à distance par Oxfam Solidarité et une évaluatrice externe et deux collègues Congolais en charge du programme DGD 2017-2021 en RD Congo.

Le présent rapport d'évaluation s'articule sur cinq parties à savoir :

- L'introduction qui renferme les objectifs et les questions d'évaluation.
- La description de l'intervention et le contexte d'intervention.
- La méthodologie.
- La présentation des résultats, leur analyse et leur interprétation.
- Les conclusions et recommandations.

### 1.1. Les objectifs et questions d'évaluation.

Cette évaluation finale se veut être une occasion de récolter et d'analyser des effets attendus et inattendus les plus significatifs, de faire émerger des informations évaluatives tant quantitatives que qualitatives pouvant aider à mesurer l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique du programme, mettre en évidence la contribution des parties prenantes aux changements observés et formuler des recommandations concernant ce qu'Oxfam et ses partenaires pourraient faire différemment dans le futur.

Les questions formulées pour l'évaluation du programme DGD 17-21 étaient les suivantes :

- Dans quelle mesure les effets montrent-ils que le programme a-t-il atteint les Objectifs spécifiques et résultats prévus (Efficacité)?
- Quels effets inattendus, positifs aussi bien que négatifs ont-été produits par le programme (Impact)?
- Les effets montrent-ils des transformations dans les relations de pouvoir, spécifiquement celles liées à la justice de genre (Genre)?
- Dans quelles mesures les effets montrent-ils des bénéfices durables ? Pour qui ? Comment et pourquoi (Durabilité)?
- Quels sont les principaux enseignements et recommandations pour les programmes futurs ?

## 1.2. Description de l'intervention et du contexte de l'intervention

Le présent rapport porte sur l'évaluation du **programme d'appui à l'augmentation des revenus agricoles par des paysan.ne.s grâce à l'amélioration de la professionnalisation des producteurs.trices et leurs organisations.** Ce programme a débuté en janvier 2017 et s'est clôturé fin décembre 2021. Il a été mis en œuvre par trois ONGDs Congolaises à savoir SARCAF, ASOP et LOFEPACO et deux fédérations des producteurs agricoles FOPAC SUD KIVU et FOPAC NORD KIVU. Rappelons que le programme DGD 17-21 a été mis en œuvre au Nord Kivu en territoire de Territoire de Lubero, Beni, Masisi, Rutshuru, Walikale et Nyiragongo et au Sud Kivu en territoire de Kabare, Walungu, Fizi, Kalehe, Uvira, Mwenga et Idjwi.

Le programme se proposait d'accompagner **5050 bénéficiaires directs** et portait sur cinq résultats qui sont :

- **Résultat 1** : Les 25 Organisations des Producteurs Agricoles (OPA )membres de SARCAF, ASOP et LOFEPACO ont renforcé leurs **capacités techniques et institutionnelles**, elles sont redevables vis-à-vis de leurs membres, et les membres (H/F) jouent un rôle actif dans les activités de leur OPA.
- **Résultat 2** : Les faitières, OPA et organisations de base (18 OPA membres de Fopac Nord Kivu et FOPAC Sud Kivu) améliorent leurs capacités pour faire un **plaidoyer** basé sur la capitalisation des expériences du terrain en reflétant les intérêts des producteurs.
- **Résultat 3** : Les 25 OPA (membres de SARCAF, ASOP et LOFEPACO), organisées en filières, améliorent la **production, transforment et commercialisent collectivement des produits agricoles** locaux vers les centres urbains, en tenant compte des besoins et du rôle spécifique de la femme.
- **Résultat 4** : Les 43 organisations des producteurs agricoles (SARCAF, ASOP, LOFEPACO, FOPAC SUD KIVU et FOPAC NORD KIVU) s'organisent davantage pour améliorer leur capacité de **répondre aux risques et catastrophes** qui affectent la vie de leurs membres producteurs (changement climatique, conflits et crise économique), par la préservation de l'environnement, notamment via l'adaptation des systèmes agricoles et la planification communautaires des activités agricoles.
- **Résultat 5** : les 5 partenaires (SARCAF, ASOP, LOFEPACO, FOPAC SUD KIVU et FOPAC NORD KIVU) du programme **renforcent leur capacité** de s'engager et d'agir, d'obtenir des résultats de développement, de se mettre en relation, de s'adapter et de se renouveler et d'assurer la cohérence.

L'évaluation finale de ce programme a été réalisée dans un contexte politique et sanitaire assez instable dominé d'une part par l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu, la désignation des dirigeants de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) sans consensus et la troisième vague de la Covid 19 conduisant à des mécontentements et un sentiment de méfiance généralisé au sein de la classe politique et de la population.

En effet, l'état de siège prorogé plusieurs fois ayant montré ses limites, les sociétés civiles n'ont cessé de hausser le ton pour décrier l'insécurité restée persistante à l'Est du pays et particulièrement en province du nord et du Sud-Kivu, zones d'actions du projet. Dans ce contexte d'insécurité couplé à la Covid 19 les évaluatrices n'ont pas pu se déployer en RDC pour appuyer l'équipe Oxfam RDC dans la récolte des effets sur terrain. L'équipe Oxfam RD Congo bénéficiant au jour le jour, durant la période de l'évaluation, de l'appui à distance des évaluatrices a mené la récolte au Sud et Nord kivu avec la collaboration des partenaires de mise en œuvre.

Au niveau des partenariats, l'évaluation s'est passée dans un climat doublé de satisfaction et d'encouragement de la reprise de la collaboration avec la FOPAC Sud Kivu après un peu plus d'une année de suspension de la collaboration au regard de la crise organisationnelle interne. Cette évaluation a été réalisée également après la suspension de la collaboration avec SARCAF ; l'évaluation mi-parcours du programme, qui avait porté sur l'expérience de SARCAF dans le processus d'autonomisation des femmes, a néanmoins permis de générer des informations qualitatives sur les activités menées par ce partenaire.

## 2. MÉTHODOLOGIE

### 2.1. Méthode et approche

La méthode utilisée dans cette évaluation est la **récolte des effets (Outcome Harvesting)**, un outil participatif axé sur l'utilisation des informations générées par l'évaluation.

Cet outil permet aux évaluateurs, aux pouvoirs subsidiant et aux gestionnaires d'identifier, de formuler, de vérifier et de donner un sens aux effets qu'ils ont influencés lorsque les relations de cause à effet sont inconnues ou partielles. Un "Effet" est défini comme un changement dans le comportement, les actions, les relations, les politiques ou les pratiques d'un acteur social externe auquel un programme ou une intervention a contribué. Contrairement à certaines méthodes d'évaluation, la récolte des effets ne mesure pas le progrès vers des effets ou des objectifs prédéterminés, mais recueille plutôt des preuves de ce qui a été réalisé et travaille à rebours pour déterminer si et comment le projet ou l'intervention a contribué au changement.

L'approche utilisée s'articule en six étapes à savoir :

1. Concevoir la récolte (plan d'évaluation)
2. Consulter la documentation et formuler les effets provisoires
3. S'engager avec les sources humaines pour la récolte
4. Corroborer les effets
5. Analyser et interpréter les effets
6. Soutenir l'utilisation des résultats

### 2.2. La récolte des effets

Le déroulement de la récolte des effets a été défini dans le plan d'évaluation comme suit :

- La formation des équipes Oxfam à la méthode de récolte des effets. Cela a consisté à former les équipes pays de Oxfam Burkina, Mali et RDC par une consultante recrutée par Oxfam Solidarité Belgique. L'objectif était de capaciter tout le monde aux concepts et à l'adoption de la méthodologie «Récolte des Effets» (RE) et de les coacher pour qu'elles soient capables de faciliter des ateliers de RE avec leurs différents partenaires. Cette formation a permis à l'équipe Oxfam en RDC d'élaborer un design détaillé du processus avec des questions d'évaluation générales et des questions spécifiques auxquelles des réponses ont été apportées par les participants aux différents ateliers de récolte des effets.
- Une première récolte par la revue documentaire pour identifier les principaux effets présents dans les documents de gestion programmatique a été réalisée par les équipes Oxfam en RDC.
- Des ateliers participatifs pour la récolte et la rédaction des déclarations d'effets<sup>2</sup> par les partenaires de mise en œuvre du programme (ASOP, FOPAC Nord Kivu, FOPAC Sud Kivu, SARCAF et LOFEPACO), les responsables des OPA, les membres de collectifs et les membres (adultes et jeunes), des autres ménages, lors de 6 ateliers réalisés au Sud Kivu et au Nord Kivu notamment dans le territoire de Walungu (2 ateliers), dans territoire de Kabare (2 ateliers), et en ville de Goma (2 ateliers )

---

<sup>2</sup> Une déclaration d'effet comprend 3 éléments : l'effet lui-même qui décrit un changement de comportement SMART, l'importance de l'effet, et la contribution des parties prenantes à l'effet. Cf. Annexe 1

- L'encadrement des personnes sources – celles qui identifient et rédigent les effets – a été assuré par les équipes d'Oxfam ainsi que la consultante externe.
- L'analyse des effets a été réalisée par Oxfam.
- Un atelier d'interprétation avec les parties prenantes du programme après l'atelier bilan a consisté à fournir des réponses aux questions générales de l'évaluation sur base de l'analyse.
- Rédaction du rapport par Oxfam, avec le soutien de la consultante externe, spécialiste de la méthodologie récolte des effets.

### 2.3. Opportunités et limites de la méthode

La méthode nous offre des **opportunités d'évaluation** non négligeables :

- La récolte **d'informations qualitatives** qui complètent les informations quantitatives,
- Un processus participatif qui renforce l'*ownership* du programme et les compétences d'évaluation des partenaires,
- L'importance pour toutes et tous de visualiser les succès du programme : un **processus inspirant**,
- Aborder la **complexité** des changements en relation avec le contexte,
- Axer le rapportage sur les changements de comportement et la mise en relief des **changements concrets** et observables (SMART) dans le vécu quotidien.

Les **limites** de cette méthode sont notamment :

- En ce qui concerne l'efficacité, la récolte n'a pas permis d'embrasser tous les changements induits par le programme, à cause des limites de temps et sources disponible pour faire la récolte. D'autant plus que la méthodologie définit les effets comme des changements dans le comportement des acteurs externes, ce qui est dans la sphère d'influence d'Oxfam et ses partenaires, et cet aspect était tout à fait nouveau pour l'équipe. Ce qui a pour conséquence que les informations relatives aux résultats, qui sont dans leurs sphère de contrôle et que le programme a eu l'habitude de rapporter, ne sont pas tous inclus (sauf sous forme de contribution par Oxfam et ses partenaires).
- A propos de l'impact, **aucun effet négatif** n'a été identifié par les équipes d'évaluation durant les moments de récolte d'analyse et d'interprétation, cependant nous considérons qu'ils sont inhérents à toute action et une vigilance particulière y sera accordée dans le plan MEAL du prochain programme.
- En ce qui concerne la mise en œuvre de l'évaluation proprement dite, la traduction des réponses ou idées des participants de leur **langue vernaculaire** vers le français a constitué une difficulté dans le processus.

### 3. EFFETS, ANALYSE ET INTERPRÉTATION

La récolte des effets a résulté en **35 déclarations d'effets**. Après les ateliers de récolte et la finalisation des déclarations d'effet (l'effet, son importance et la contribution d'Oxfam et partenaire à l'effet)<sup>3</sup>, les effets ont été catégorisés selon différents critères relatifs aux questions d'évaluation:

- Leur contribution à l'objectif spécifique et aux résultats du programme DGD 17-21,
- Leur importance pour les partenaires,
- L'importance de la contribution d'Oxfam et de ses partenaires à la réalisation de l'effet,
- Le type d'acteurs sociaux touchés (la personnes ou organisations ayant changé de comportement,
- Les effets planifiés (attendus) par le programme ou non planifiés (inattendus),
- Les effets démontrant un ou plusieurs critères pour la justice de genre,
- Les effets montrant un ou plusieurs critères de durabilité.

Pour les critères de genres, les catégories suivantes ont été établies :

- Renforcement des capacités des femmes
- Changements de représentations sociales et changements de pratiques spécifiques favorables aux femmes
- Renforcement du pouvoir d'influence des femmes (sur la famille, la communauté, les organisations, l'État) et relais de leurs besoins spécifiques
- Renforcement du pouvoir de décision des femmes
- Renforcement du pouvoir économique des femmes
- Changements structurels (cadres, règles, lois...) favorables aux femmes

Pour les critères de durabilité, nous avons repris du programme la typologie suivante :

- Durabilité **technique** : renforcement de capacités, GAL
- Durabilité **financière** : gestion, entrepreneuriat, ressources économiques
- Durabilité **sociale** : révolution des représentations collectives et nouvelles collaborations
- Durabilité **environnementale**: consommation et production durable, circuits courts, pratiques résilientes...
- Durabilité **institutionnelle** : changements structurels (cadres, règles, lois...) plus durables

Cette analyse a été formalisée par différents type de schémas qui ont servi de base de discussion aux ateliers d'interprétation des effets et de réponses aux questions d'évaluation menés avec les partenaires. Ces cadres sont repris ci-après.

#### 3.1. EFFICACITÉ : dans quelle mesure les effets montrent-ils que le programme a-t-il atteint l'objectif spécifique et les résultats prévus ?

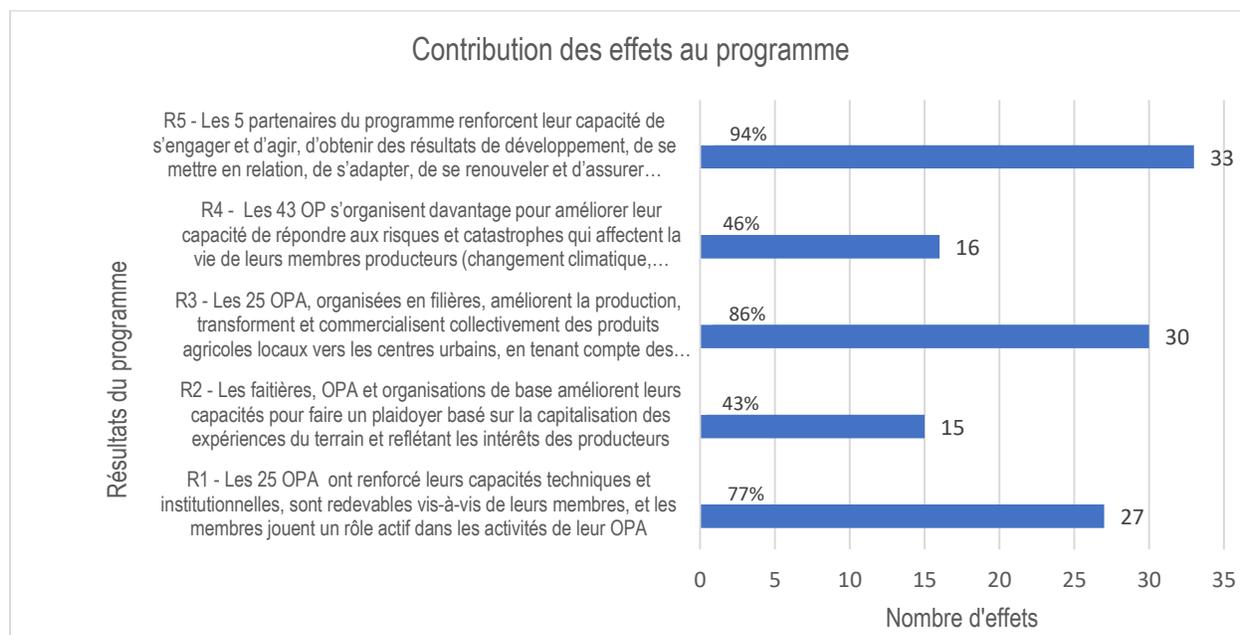
##### 3.1.1. Relation des effets au programme DGD

L'analyse a montré que les effets attendus et inattendus ont contribué à l'objectif spécifique ainsi qu'à un ou plusieurs résultats du programme. Parmi les résultats qui apparaissent le plus, on mentionnera le **R5, 33 effets y contribuent**, le **R3, 31 y contribuent** et le **R1, 27 effets y contribuent**.

---

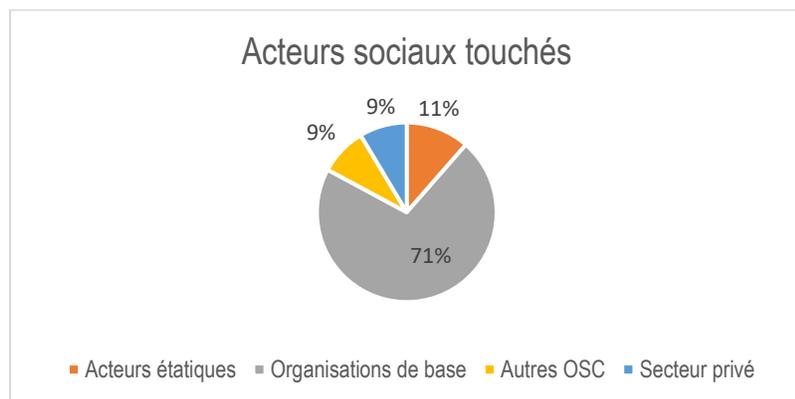
<sup>3</sup> Cf Annexe 1, déclarations d'effets.

Cadre 1 : Contribution des effets au programme DGD



### 3.1.2. Les organisations de base : les acteurs sociaux les plus représentés

Cadre 2 : Acteurs sociaux touchés par les effets



Les acteurs les plus touchés par les effets sont les **organisations de base** (71% des effets). Au niveau des organisations de base, en termes de changements provoqués on note le développement de la résilience par l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique, la lutte contre l'érosion et plantations d'essences agroforestières, lutte contre la dégradation de la fertilité [7,8]. Les femmes membres de ces organisations de base ont connu une augmentation de leur pouvoir d'agir notamment par leur participation à la prise de décisions et le développement du leadership féminin dans les noyaux de plaidoyer [9], dans la gestion des récoltes et l'affectation des revenus issues de leurs ventes [14], la fin d'interdits alimentaires vis-à-vis des femmes [15], la scolarisation des filles [23,33], la prise de parole et la participation à la prise de décision au sein de leurs organisations [26], la décision de représentation minimale à 30% des femmes dans les espaces de dialogues (CLD) [27], la contribution des femmes

aux revenus du ménage à 25% grâce aux AVEC et MUSO [28], l'apport de la femme dans l'amélioration de l'habitat sur base des AVEC [29], l'expression des besoins spécifiques des femmes, notamment sur l'accès à la terre [31].

On note également l'adoption des certaines pratiques et techniques de transformation, de commercialisation, de nutrition et de génération de revenus tels par exemple la transformation des produits en chips [12], la participation des femmes dans la gestion des récoltes et l'affectation des revenus issus de leurs ventes [14], le changement de pratiques commerciales [13], la diversification de produits commercialisés [16], de nouvelles pratiques culinaires et nutritionnelles [11], ou la suppression d'interdits alimentaires qui défavorisaient les femmes [15].

### **3.1.3. Types de changements provoqués et relations entre les effets**

L'analyse des effets montre des changements dans différents domaines et mettent en évidence la transversalité des effets en termes de leurs contributions aux différents résultats du programme.

Les changements provoqués et les différentes relations entre les effets se présentent comme suit :

**Diminution et clarification des taxes** : la **suppression de la taxe** par camion transportant des produits agricoles, ainsi que les producteurs.trices obtiennent un meilleur prix [1] **et l'adaptation [2, 3 et 19] de taxes illégales ou injustes** sur la vente au marché pour que les recettes de l'état augmentent et les producteurs.trices paient un montant raisonnable et justifié.

**Sécurisation Foncière pour les producteurs.trices** : uniformisation des redevances à payer pour métayage [5], contrats de métayage et couts réduits de métayage [20], actes de propriétés en faveur des femmes [30], davantage de prise de parole en public sur les besoins spécifiques des femmes, notamment sur l'accès à la terre [31]. Tous ces changements induits pour les producteurs.trices un cadre plus clair et plus sûr par rapport au la terre qu'ils.elles utilisent.

**Adaptation des pratiques agricoles au changement climatique** : les producteurs.trices prennent des actions dans la lutte contre l'érosion et plantations de plantules, plantation d'essences agroforestières et la lutte contre la dégradation de la fertilité des terres [7,8].

**Augmentation du pouvoir d'agir des femmes** : plus des femmes **participent** et prennent la parole et des rôles de **leadership** dans les noyaux de plaidoyer, des cheffes de groupement, leurs organisations et en public en général [9,22,26,31], 300 femmes membres des comités locaux de développement participent également dans la gestion des récoltes et **les décisions sur l'affectation des revenus** issues de leurs ventes [14], la fin d'interdits alimentaires vis-à-vis des femmes [15], 282 femmes membres des comités locaux et des jeunes font l'acquisition de vêtements sur base de **revenus issus de leur épargne (AVEC)** [18], 11 familles ont décidé sur **l'octroi d'héritage aux ainées femmes** [21], 3116 ménages **scolarisent** les enfants filles [23,33], la décision de **représentation minimale à 30% des femmes** dans les espaces de dialogues (CLD) [27], 242 femmes membres des AVEC contribuent aux **revenus du ménage à 25%** [28], une femme veuve **améliore son habitat sur base des contributions de l'AVEC** [29], actes de **propriété** en faveur des femmes [30], et pour finaliser, l'amélioration de la collaboration entre les hommes et les femmes au niveau des travaux champêtres [35].

**Renforcement de la production agricole**: **augmentation de l'intensité culturale** à travers de deux saisons culturales de maïs par an et la monoculture de la pomme de terre en toutes saisons culturales [10,32], **diversification de productions** tels que la fruiticulture [16] et voir également les pratiques agricoles adaptées au changement climatique que nous avons repris séparément dans cette analyse.

**Amélioration de la transformation et de la commercialisation alimentaire et de la génération de revenus** : 80 ménages vendent et **transforment** des produits pomme de terre [chips] [12], les femmes participent dans la **gestion des récoltes** et la décision sur l'affectation des revenus issues de leurs ventes [14], 34 ménages changent de **pratiques commerciales (au kilo)** [13] et 28 jeunes entrepreneurs **diversifient** de produits commercialisés (fruits) [16]. Cela facilite l'augmentation des revenus, qui mènent par exemple à la scolarisation des enfants filles [33].

**Changements des habitudes alimentaires et nutritionnelles** : de nouvelles pratiques culinaires et nutritionnelles, lié à la pomme de terre [11], la fin d'interdits alimentaires au détriment des femmes [15] et le maïs consommé sous forme de pâte [34].

**Renforcement des mécanismes d'épargne et de crédit** (AVEC et MUSO) [17] : l'utilisation de cette épargne pour **l'habillement** [18], l'ouverture de compte d'épargne au bénéfice de jeunes entrepreneurs [24], la **participation de davantage de femmes** aux AVEC [25], une plus grande **contribution des femmes aux revenus du ménage** [25%] [28] et **l'amélioration de l'habitat** d'une femme veuve sur base de cette épargne [29].

A part pour les effets obtenus en ce qui concerne les taxes, on note **des relations importantes entre les différents groupes d'effets**. Il apparaît que le plus grand nombre d'effets concerne le **renforcement du pouvoir d'agir des femmes** - axe important de ce programme. Mais également que les relations les plus importantes entre les effets relatifs à l'autonomisation des femmes et les autres effets du programme concernent principalement la **sécurisation foncière**, la **production agricole et la génération de revenus**, ainsi que les **mécanismes d'épargne et de crédits en milieu paysan garantis par une caution solidaire à travers les AVEC**.

Ceci confirme également l'évaluation à mi-parcours faite sur base de la systématisation de l'expérience de SARCAF, et les effets consolidés entre génération de revenus, promotion du leadership des femmes et épargne solidaire (cf. par exemple l'itinéraire de l'autonomisation économique progressive des femmes avec SARCAF de l'évaluation à mi-parcours).

A la lumière des ateliers bilan et de l'analyse des effets, les résultats du programme ont tous été atteints bien qu'à des pourcentages différents. Pour le **résultat 1** le pourcentage d'autofinancement des réunions des organes par les OPA elles même a été dépassé. En effet, il était prévu que les réunions d'AG, CA et CC soient autofinancées par les OPA à au moins 40% . A la fin du programme, 391 réunions ont été tenues dont 354 réunions autofinancées à 100% et 37 autofinancées à moins de 100%, mais plus de 40%. L'organisation des assemblée générales des OPA reste un défi au regard du nombre des participants impliquant des couts élevés. Les OPA se sont investies dans l'amélioration de la position de la femme au sein des leurs organisations et dans les ménages. C'est ainsi que 24 mesures spécifiques sur 25 attendues ont été prises en faveur de la femme ; les actions transversales d'apprentissage genre y ont été pour beaucoup.

S'agissant du **résultat 2** portant sur le plaidoyer les cadres de concertation et noyaux de plaidoyer ont tenu 72 rencontres sur 60 prévues, cependant considérant la suspension du partenaire FOPAC Sud Kivu pour plus d'une année (du 25 Février 2020 au 14 Avril 2021) seuls 20 sur 30 dossiers de plaidoyer ont été produits.

Quant au **résultat 3** traitant du développement des chaines de valeurs, nous en avons été très fiers du fait que malgré le contexte sécuritaire et sanitaire difficile les OPA et leurs membres producteurs ont montré ceux dont ils sont capables en produisant 24 plans d'affaire sur 25 prévus et en vaquant à leurs occupations champêtres quotidiennement. Le niveau de rendement de différentes filières sur lesquelles portaient les actions du programme n'ont cessé d'augmenter.

Pour le **résultat 4** qui parle de la résilience aux chocs et catastrophes de l'environnement, il est à noter que toutes les 43 OPA ciblées par le programme ont élaboré leurs plans de contingence. 40 d'entre elles ont mis en œuvre les actions prioritaires de leurs plans de contingence. En fin le **résultat 5** qui s'articule sur le renforcement des capacités a quant à lui été atteint. En effet, sur 24 résolutions prises par les OPA 18 ont été suivies soit 75%.

Parlant de la contribution des effets à l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique du programme, il ressort que la contribution des effets aux résultats est plus remarquable pour les résultats 1,3 et 5. En effet, 27 ont contribué à l'atteinte du résultat 1, 30 ont contribué à l'atteinte du résultat 3, 33 ont contribué à l'atteinte du résultat 5. Pour améliorer le revenu des producteur.trice.s un focus a été mis sur le renforcement de capacités et la structuration sans lesquels les producteur.trice.s ne sauraient augmenter la production et vendre mieux les surplus de la consommation pour gagner plus de revenu. Le résultat 2 portant sur le plaidoyer et le résultat 4 portant sur la résilience aux risques et menaces de l'environnement apparaissent moins dans la récolte. Ces deux résultats exigent une implication soutenue de plusieurs membres de la communauté pour que les changements soient observables à court terme.

### 3.2. IMPACT : Quels effets inattendus, positifs ou négatifs ont-été produits par le programme ?

#### 3.2.1. Effets inattendus et leurs relations aux résultats du programme

Les effets inattendus sont des **effets non planifiés** par le programme. S'ils n'entrent pas dans le cadre logique, ils sont cependant considérés comme des **résultantes de celui-ci**, qui ont parfois touché des actrices et acteurs sociaux dans la sphère d'influence du programme.

L'ensemble des effets inattendus sont positifs et contribuent à un ou plusieurs résultats du programme. Cette situation n'est pas surprenante dans un contexte complexe et très mouvant qui a prévalu en RDC au cours de la mise en œuvre du programme. Ceci implique beaucoup de changements positifs induits par le programme en dehors de la zone de contrôle habituelle. Au vu de ce qui précède, le cadre logique demeure très pertinent ainsi que la théorie de changement développée lors de l'élaboration du programme.

Cependant, aucun effet négatif n'a été identifié durant les ateliers de récolte.

Les effets inattendus récoltés sont les suivants :

#	EFFETS	R1	R2	R3	R4	R5
5	En 2020, des propriétaires terriens du secteur OSSO-Bunyungu ont uniformisé la redevance à payer pour usage en métayage d'une superficie d'un hectare de terrain.		X	X		X
11	409 ménages producteurs et productrices de la pomme de terre membres des comités locaux de développement de Kaziba ont depuis décembre 2018 amélioré l'art culinaire (frites, pomme sautée,) de la pomme de terre.	X		X	X	X
12	Dès décembre 2019, 80 ménages (jeunes, femmes) membres des comités locaux de développement de Kaziba vendent sur le marché local la pomme de terre transformée (chips) prêtes à être consommée.	X		X	X	X
14	300 femmes membres des comités locaux de développement de Kaziba participent depuis janvier 2019 à la gestion des récoltes et l'affectation des revenus issues de la vente de récoltes.			X		X
15	Depuis mars 2018 à novembre 2021, 215 ménages membres des comités locaux de développement de Kaziba ont exclu les interdits alimentaires telle que la consommation de poulet par la femme.	X	X	X		X

17	Depuis janvier 2019, 475 ménages membres des comités locaux de développement et de l'organisation des jeunes entrepreneurs de Kaziba pratiquent l'épargne à travers les Mutuelles de Solidarité et les Associations villageoises d'épargne et crédits.	X		X	X	X
18	282 femmes membres des comités locaux de développement et de l'organisation des jeunes entrepreneurs de Kaziba à Walungu se paient les vêtements depuis avril 2019 grâce à leurs épargnes dans les mutuelles de Solidarité et les Associations villageoises d'épargne et crédits.	X			X	X
20	Neuf grands concessionnaires des terres du Sud Kivu en territoires de Walungu, Kabare, Kalehe et Uvira facilitent depuis février 2019 l'accès à la terre aux petits exploitants par la réduction du coût de métayage par hectare et l'accès sécurisé à la terre par la signature de contrat de métayage.		X	X		
21	Entre janvier 2018 et octobre 2021, 11 familles de Kabare et Walungu ont décidé que les femmes âgées nées de leur familles (3 à Walungu et 8 à Kabare) deviennent héritières de leurs défunts pères et ont été désignées liquidatrices des biens laissés par les défunts pères.	X	X	X		X
22	Trois femmes du territoire de Walungu sont depuis 2018 cheffes de groupement de Nduba, Lurhala, Luciga.			X		X
24	16 jeunes entrepreneurs de Bushwira à Kabare ont ouvert en avril 2019 des comptes épargnes à la Coopérative d'épargne et des crédits de Kabare.	X			X	X
28	Depuis janvier 2020, 242 femmes membres des AVEC en territoire de Kabare et Walungu contribuent à 25% aux revenus de leur ménage.	X		X	X	X
29	Mme Julienne, du collectif Bulangalire de Bushumba en territoire de Kabare, abandonnée par son mari il ya plus de 10 ans, a en 2019 amélioré son habitat passant d'une case avec murs en terre battue et toiture en pailles à une maison avec murs en planches et toiture en tôles ondulées galvanisée.				X	X
30	48 propriétaires de terre des territoires de Beni et Lubero ont signés depuis février 2018 des actes de propriété des terres en faveur de 75 femmes agricultrices dont 25 de Kitsombiro, 20 de Kyondo et 30 de Lukanga.	X	X	X		X
31	21 femmes agricultrices de Kitsombiro, Kyondo et Lukanga depuis décembre 2017 s'expriment en public et abordent les autorités pour les besoins spécifiques des femmes, notamment l'accès à la terre, la place et le rôle de la femme dans la communauté.	X	X	X		X
32	167 productrices des maïs du territoire de Lubero à Lukanga, Mulo et Lubero-Centre ont depuis février 2018 adoptés deux saisons culturales de maïs par an.	X		X	X	X
33	272 productrices de BENI et LUBERO scolarisent leurs enfants filles depuis septembre 2018	X		X		X
34	Depuis février 2019, 158 ménages des productrices de maïs à LUBERO consomment le maïs sous forme de pâte.	X		X	X	X

Le caractère inattendu des effets s'explique par notamment le **contexte d'insécurité et le contexte sanitaire**, les difficultés du **développement de la résilience par les producteur.trice.s** et du développement **du leadership féminin**. En effet, s'agissant du foncier, il était prévu d'accompagner les producteurs pour la sécurisation foncière de leurs propriétés et que les femmes puissent être aussi propriétaires des terre. Cela devrait se matérialiser par un acte de propriété auprès du service compétent. Cependant, cette opération a un coût important pour les producteurs et reste par conséquent assez inaccessible pour eux à l'heure actuelle. On est arrivé cependant, de façon non planifiée, à une **certaine sécurisation de l'accès à la terre** grâce à l'uniformisation des redevances à payer pour métayage [5] et à la signature entre les exploitants et le grand concessionnaire de contrat de métayage [20].

Pour les AVEC et les MUSO l'accompagnement était surtout axé sur la mobilisation de l'épargne en milieu paysan. Ce faisant, considérant l'importance du volume d'épargne réalisé et le contexte insécurisé, les organisations ont pris l'initiative d'ouvrir des comptes dans les coopératives d'épargne et de crédits [24] pour protéger leurs avoirs. L'impact positif de ces ouvertures de comptes est que les paysan.ne.s, auront désormais la **possibilité d'épargner plus et de réinvestir leurs fonds dans des projets de plus grande envergure** (scolarisation, habitat...).

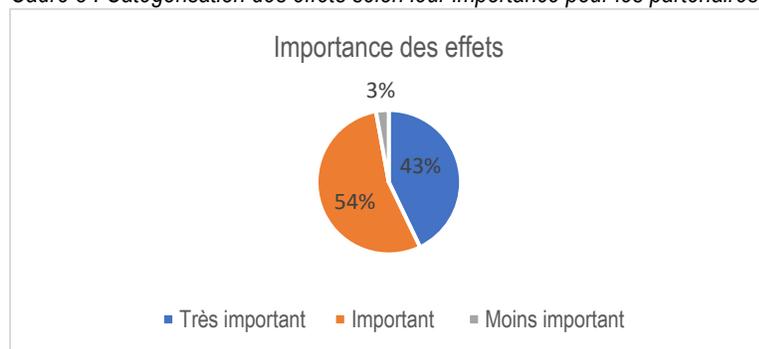
On retiendra de ces effets inattendus que **l'efficacité des activités agricoles dépend de la sécurisation foncière**. Selon les exploitants de petite échelle, même sans être propriétaires de terre, la sécurisation pour usage de la terre en métayage et la présence des boutiques d'intrants dans le village assurent l'efficacité des activités agricoles.

### 3.2.2. Importance des effets

Durant l'analyse, **15 effets sur 35 (44%) ont été jugés très importants**. On y relève, en termes de type de changements, les caractéristiques suivantes :

- Des changements structurels ou institutionnels qui permettent une amélioration des **revenus** des producteur.trice.s de petite échelle sur les marchés [2,3,4] ainsi qu'un système de **taxation** équitable et régulé [2,19].
- De nouvelles pratiques agricoles qui permettent des adaptations aux **changements climatiques** [7,32]
- De nouvelles pratiques culinaires qui permettent de lutter contre la **malnutrition** [11]
- La création de nouveaux systèmes **d'épargne et de crédit** accessibles aux producteur.trice.s de petite échelle et l'augmentation de leur participation à ceux-ci [17, 25]
- Des changements structurels pérennes favorables aux **femmes concernant le droit à la terre ou le droit d'héritage** [21,30]
- Des changements de pratiques favorables aux **femmes et aux filles** [23, 35]

Cadre 3 : Catégorisation des effets selon leur importance pour les partenaires

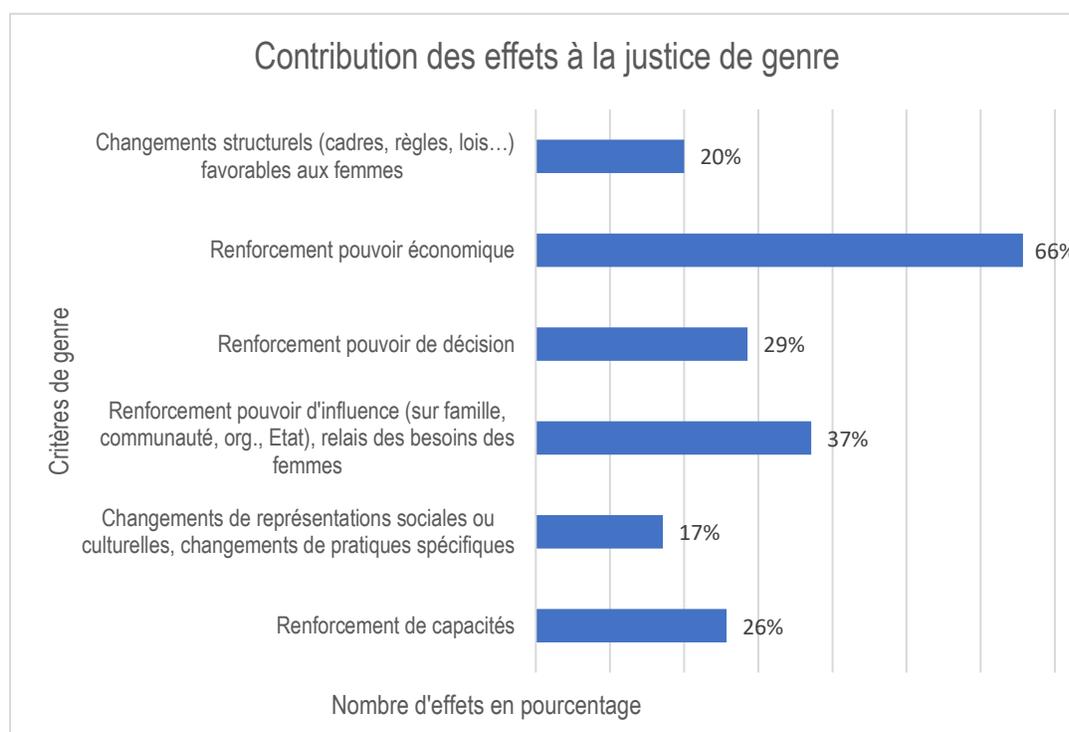


Parmi les 15 effets très importants, 6 étaient non planifiés [11, 14, 17, 21, 30, 32], mais se révèlent tout à fait en ligne avec le programme. La complexité du contexte couplée à la volonté des membres des OPA à faire face aux défis qui sont les leurs a conduit à des effets importants non planifiés.

### 3.3. GENRE: Les effets montrent-ils des transformations dans les relations de pouvoir, spécifiquement celles liées à la justice de genre ?

**Tous les effets (100%) contribuent à une ou plusieurs dimensions de la justice de genre** : 66% ont une dimension de renforcement de pouvoir économique, 37% témoignent d'un renforcement de pouvoir d'influence, 20% témoignent de changements structurels.

Cadre 4 : les effets et leur contribution à la justice de genre



Le **changement structurel** est moins élevé mais **jugée extrêmement importante** car il s'agit de changements pérennes. Seuls 17% des effets ne contribuent qu'aux changements de représentations sociales ou culturelles : cependant, on peut considérer que tous les autres types de changements s'ancrent également dans des changements de représentations sociales ou les provoquent.

66% des effets contribuent au renforcement du **pouvoir économique** [18,27,28,29...]; la systématisation des expériences cas de l'autonomisation économique de la femme par le partenaire SARCAF a révélé que l'approche genre permet l'instauration d'un climat de confiance mutuelle comme clé de voute pour la participation et la valorisation des contributions monétaires et non monétaires des femmes ainsi que la mise en œuvre des opportunités économiques au sein du ménage.

Au niveau des OPA, des mesures ont été prises et coulées sous forme des **règles** à observer pour l'amélioration de la position des femmes dans les organisations : par exemple la représentativité des femmes dans les organes de décision [26] et la représentativité des femmes dans la gestion des coopératives [14]. On constate également que les femmes occupent de responsabilités administratives des entités territoriales décentralisées [22] et qu'elles président les noyaux de plaidoyer [9].

On constate aussi différents types et niveaux de changement tels que :

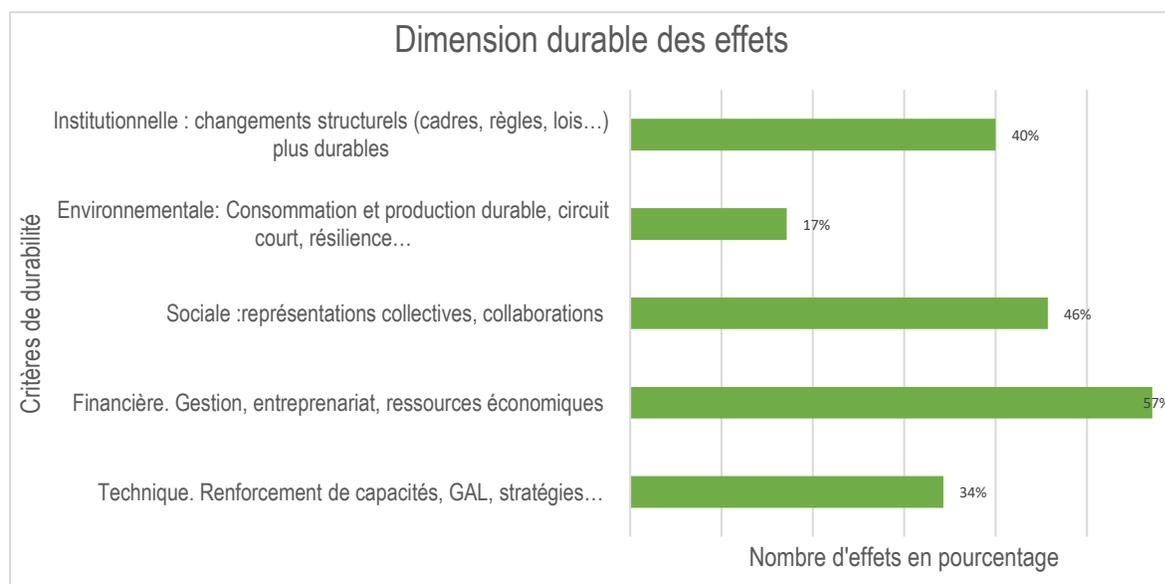
- la scolarisation des enfants sans distinction de sexe [23,33]
- le travail des hommes aux cotés de leurs épouses [35]
- la sécurisation de la place des femmes dans la gestion et l'acquisition de terre en tant que propriétaires [30]
- le nouveau rôle des femmes en tant que bénéficiaires et liquidatrices d'héritage [21]
- Des femmes agricultrices sont devenues propriétaires de terre [30,31].

Les **relations de pouvoir** qui ont changé sont en lien avec la division égalitaire du travail, la prise en compte des besoins et avis des femmes ainsi que la participation des femmes aux prises de décision. Ces rééquilibrage des relations de pouvoir liées à la justice de genre concernent aussi les membres de la communauté et ont des effets positifs sur la société en assurant plus de convivialité et d'harmonie entre les personnes. Même si, selon les partenaires, une minorité de membres des communautés restent très attachés à la coutume et prétendent que ces changements engendrent plus de fissures entre les hommes et les femmes. En outre, affirment les partenaires, nombre de femmes n'ont pas encore intériorisé l'estime de soi et restent très figées aux aspects culturels. Il sera donc important de continuer et de renforcer le travail de sensibilisation et de renforcement de capacités lié à la justice de genre dans le prochain programme. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un effet négatif, mais plutôt de freins face au changement. Nous considérons que le travail à poursuivre en ce sens reste considérable, même si les fruits du programme 17-21 en ce sens sont clairement avérés.

### 3.4. DURABILITÉ : dans quelle mesure les effets montrent-ils des bénéfices durables ? Pour qui? Comment et pourquoi ?

L'analyse des critères de durabilité a montré que tous les effets ont une ou plusieurs dimensions durables, les plus représentées étant la **durabilité sociale** (46%) et la **durabilité financière** (57%). On notera que de nombreux effets ont à la fois une dimension de renforcement de la justice de genre et de durabilité.

Cadre 4 : les effets et leur dimension durable



**Au niveau institutionnel :** Au niveau des OPA la position des femmes est consolidée (cf. chapitre précédent). Au niveau des autorités administratives et coutumières, des décisions soutenues par des écrits, ayant force des règles, ont été prises en réponses aux interpellations faites par les OPA pour la protection de l'environnement ou pour la réglementation de la taxation des produits agricoles sur le marché. Il s'agit de la suppression des taxes jugées illégales [1,2,19], l'interdiction des prélèvements en nature sur les produits agricoles lors de la vente [3,4], la réduction des coûts de métayage [5] et décision sur l'harmonisation des unités de mesure pour la vente [13].

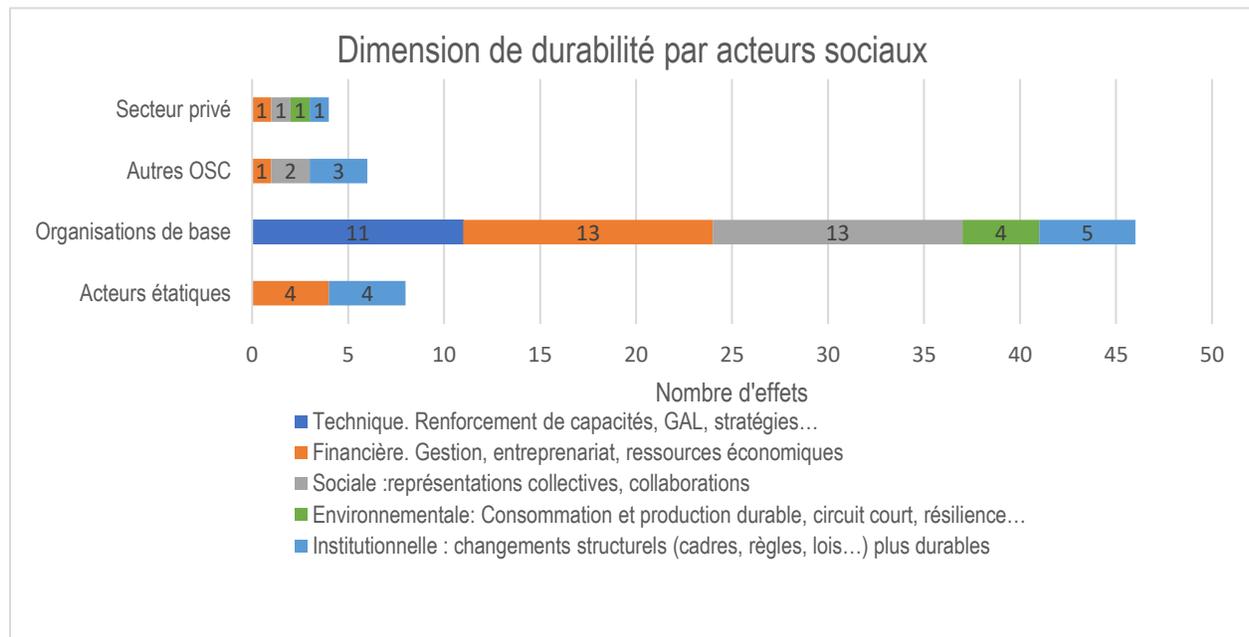
**Au niveau technique,** on note que les producteurs développent la capacité de s'adapter et de se renouveler au regard du contexte sécuritaire très mouvant dans lequel ils travaillent ; c'est par exemple, la prise des initiatives de transformation à l'échelle du ménage pour subvenir aux besoins immédiats des ménages : transformation des pommes de terre en chips, vente sur le marché des chips de pomme de terre [11] , consommation du maïs sous forme de pâte [34]. On constate aussi l'adoption de l'élevage par gardiennage des chèvres, l'adoption de la monoculture de la pomme de terre [10] ou l'adoption de deux saisons culturales de maïs [32].

**Au niveau financier, gestion et entrepreneuriat :** les changements conduisant à la durabilité financière sont entre autres l'appropriation et adoption de la mobilisation de l'épargne en milieu rural [18, 25, 29, 28], la place des femmes dans la gestion et l'acquisition par les femmes des propriétaires de terre sécurisée [30] .

**Au niveau social:** Quelques changements observables soutiennent la durabilité sociale à savoir le droit d'héritière et liquidatrice reconnu aux femmes [21] , le travail des hommes aux cotés de leurs épouses [35] , la scolarisation des enfants filles [23,33] , la représentativité des femmes dans les organes de décision des OPA [27] , l'occupation par les femmes des postes de responsabilité au sein de l'administration des entités territoriales décentralisées [22].

**Niveau environnemental, consommation et production durable, circuit court, résilience:** Du point de vue durabilité environnementale, les changements observables prennent origine de l'accès et utilisation de la terre. En plus les membres des OPA ont dans l'exercice de leurs activités agricoles adopté les bonnes pratiques agricoles et œuvrent pour l'adaptation de l'agriculture aux effets des changements climatiques.

Cadre 6 : durabilité par type d'acteurs sociaux



Le cadre 6 reflète tout-à-fait le programme :

- Les OPA et leurs bénéficiaires sont les principaux acteurs touchés par le programme
- les acteurs étatiques ont été atteints par différentes actions de plaidoyer.
- Le type de durabilité est principalement technique et financière (stabilité économique et renforcement de compétences).

Quant à la durabilité environnementale, bien que présente de façon transversale dans les activités spécifiques du programme (chaîne de valeurs, filières agricoles locales, protection des sols, résilience face aux changements climatiques, etc.) elle apparaît moins dans les effets car moins appréciable en termes de changements de comportement observables, sur cet aspect, le programme vise plutôt des changements à long terme.

## 4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 4.1. Conclusions

Tous les effets contribuent aux 5 résultats du programme et l'objectif spécifique. Le programme DGD 17-21 a joué un rôle majeur dans la vie des producteurs familiaux regroupés au sein des OPA (organisations des producteurs agricoles) de Kabare, Walungu, Kalehe, Uvira, Fizi, Mwenga et Idjwi au Sud-Kivu, Beni, Lubero, Masisi, Nyiragongo, Walikale et Rutshuru au Nord-Kivu car il a permis globalement d'améliorer leur professionnalisme dans l'agriculture et par conséquent d'augmenter les revenus des petits producteurs et productrices. On note particulièrement qu'il y a eu plus d'effets en lien avec le **renforcement des capacités** (résultat 5) suivi du **développement de chaîne de valeurs agricoles** (résultat 3). Les acteurs qui ont été le plus touchés par les effets sont les **organisations de base** (cible principale du programme) à hauteur de 71% et ceux étatiques à 11%.

Sur 35 effets récoltés 18 sont des effets favorables inattendus soit 51,4% contre 17 effets attendus (48,6%).

Les effets récoltés contribuent à la **justice genre** surtout en ce qui concerne le renforcement du **pouvoir économique des femmes** (66%) et le renforcement du **pouvoir d'influence** au sein des familles, de la communauté et des OPA, des réponses aux besoins des femmes à 37% et le renforcement du pouvoir de décision de la femme à 29%.

Tous les effets ont une ou plusieurs dimensions durables, la moins représentée étant la durabilité environnementale (17%), les plus représentées étant la **durabilité sociale** (46%) et la **durabilité financière** (57%). La durabilité technique n'est visible qu'au niveau des organisations de base qui effectivement étaient la cible du programme pour les aspects techniques.

Il apparaît que le plus grand nombre d'effets concerne le renforcement du **pouvoir d'agir des femmes** – axe important de ce programme. Mais également que les relations les plus importantes entre les effets relatifs à l'autonomisation des femmes et les autres effets du programme concernent principalement la sécurisation foncière, les mécanismes d'épargne solidaire, la production agricole et la génération de revenus. Dans le contexte d'exiguïté des terres arables, il est possible d'envisager **l'usage sécurisé par la signature d'un contrat de métayage** avec les grands concessionnaires.

Ceci confirme également l'évaluation à mi-parcours faite sur base de la systématisation de l'expérience de SARCAF et les effets consolidés entre génération de revenus, promotion du leadership des femmes et épargne solidaire (cfr par exemple l'itinéraire de l'autonomisation économique progressive des femmes avec SARCAF de l'évaluation à mi-parcours).

Les **actions prioritaires relevées dans la TOC** et menées dans le cadre du programme DGD 17-21 ont toutes été très pertinentes. 5 actions principales ont été menées, notamment :

- 1) La Structuration des organisations des producteurs agricoles à travers laquelle 25 OPA (membres de SARCAF, ASOP et Lofepaco) ont renforcé leurs capacités techniques et institutionnelles, ils sont devenus redevables vis-à-vis de leurs membres, et les membres (H/F) jouent un rôle actif dans les activités de leur OPA .
- 2) Le plaidoyer consistant au renforcement du pouvoir d'influence grâce à laquelle les faitières, OPA et organisations de base (1812 OPA membres de Fopac Nord Kivu et Sud Kivu) ont amélioré leurs capacités d'initier des actions de plaidoyer basé sur la capitalisation des expériences du terrain et reflétant les intérêts des producteurs au niveau local, provincial et national à travers la Conapac.
- 3) Le développement des chaînes des valeurs, ici, 25 OPA (membres de SARCAF, ASOP et Lofepaco), se sont organisées en filières (pomme de terre, maïs, oignon, poireaux, haricot et petit poids), ont améliorées la

production et la transforment et ont commercialisées collectivement les produits agricoles locaux vers les centres urbains Bukavu, Goma et Butembo, en tenant compte des besoins et du rôle spécifique de la femme bien sùre. L'augmentation de la production conduit à la création des initiatives de transformation soutenues par l'adoption des nouvelles habitudes alimentaires

- 4) Résilience : Les 43 OP se sont organisées davantage pour améliorer leur capacité de répondre aux risques et catastrophes qui affectent la vie de leurs membres producteurs (changement climatique, conflits et crise économique), par la préservation de l'environnement, notamment via l'adaptation des systèmes agricoles et la planification communautaires des activités agricoles.
- 5) Renforcement des capacités : les 5 partenaires du programme : Sarcaf, ASOP, LOFEPACO, FOPAC Nord-Kivu et FOPAC Sud-Kivu ont renforcés leur capacité de de s'engager et d'agir, de s'adapter et de se renouveler, de se mettre en relation, d'assurer la cohérence, et de celui d'obtenir des résultats de développement.

## 4.2. Recommandations

- Développer la résilience communautaire face aux chocs économiques et environnementaux par la **diversification** des sources des revenus et l'implication profonde des autorités dans la prise des mesures collectives pour la protection de l'environnement.
- En vue de durabilité de la justice genre et d'initiation à la dynamique de l'équité genre et à l'entreprenariat agricole, impliquer les **jeunes** (filles et garçons) dans la dynamique associative et coopérative existantes et renforcer les actions d'apprentissage en genre pour briser davantage la différence qui continuerait à exister dans les relations liées à la justice genre.
- **Développement des chaînes des valeurs** des filières agricoles porteuses, notamment en ce qui concerne la production, la transformation et la commercialisation avec un **focus sur les femmes** pour la réduction des injustices liées au genre dans le système alimentaire
- Poursuivre le **renforcement des capacités des organisations partenaires** en ce qui concerne les 5 capacités de base. (Capacité de s'engager et d'agir, capacité de se mettre en relation, capacité d'atteindre la cohérence et la capacité d'atteindre les résultats de développement).
- Le renforcement de la **dynamique associative** demeure essentiel en vue de permettre aux producteurs.trices agricoles de se constituer en une force, convergeant les efforts et luttant pour un même idéal pour l'amélioration de leurs conditions des vies et la défense de leurs intérêts. .
- Le **plaidoyer** demeure le chargeur central des actions de promotion de l'agriculture familiale au pays en ce sens que le secteur agricole congolais ne bénéficie pas des appuis substantiels de la part de l'État, les lois et mesure en faveur du développement du secteur agricole souffrent de l'inapplicabilité par défaut des mesures d'accompagnements.
- L'accompagnement de **l'alliance AgriCongo** aux actions de plaidoyer du mouvement de la société civile congolaises en général et des producteurs agricoles Congolais en particulier est indispensable en vue d'enrayer progressivement les tracasseries administratives, des taxes et barrières illégales .
- Compte tenu du contexte sécuritaire et politique très mouvant de la RD Congo, développer les actions de **résilience axées sur le nexus**. Il s'agirait de coupler les actions d'urgence avec les projets de développement dans les zones plus instables - zones de conflits, de retour, de déplacement de population et zones d'extraction de minerais. Les actions d'accompagnement vers l'autonomisation économique des paysan.ne.s et des femmes en particulier pourraient être couplées à celles de prise en charge ou de protection des personnes victimes de violences afin de diminuer les inégalités de base et d'augmenter leur pouvoir de résilience face aux chocs.

- Pour le futur, il serait bon de mettre un accent particulier sur plus **d'implication des autorités locales** pour plus d'appropriation des actions protection et conservation de l'environnement.
- Dans l'avenir, mener des actions de plaidoyer pour la sécurisation des terres pour la **standardisation des coûts de métayage** s'avère indispensable au regard du nombre des ménages vivants du travail de la terre qu'ils exploitent dans le système de métayage.
- Pour le programme futur il conviendrait de donner encore plus d'importance aux actions de **renforcement des compétences en genre**.

## 5. Annexes

### Annexe 1 : Déclarations d'effets

#	DESCRIPTION DE L'EFFET	L'IMPORTANCE DE L'EFFET	CONTRIBUTION d'Oxfam et ses partenaires RDC	DOCUMENTATION
1	La commission nationale de prévention des risques a supprimé en décembre 2017 la taxe de 20\$ par camion transportant des produits agricoles du territoire Rutshuru vers les centres de consommation notamment vers la ville de Goma.	Désormais, les producteurs. trice.s obtiennent un meilleur prix pour leurs produits sur le marché local.	Pour arriver à la suppression de cette taxe, la FOPAC Nord Kivu a organisé une table ronde à Goma en novembre 2017 regroupant les transporteurs, les producteurs. trice.s autorités provinciales notamment le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'économie, l'administrateur du territoire de Rutshuru ainsi que les autorités militaires et policières.	Rapport des noyaux de plaidoyer et Témoignage des transporteurs. Rapport de la table ronde.
2	Depuis décembre 2019, les comités de marché de Shasha, Bweremana, Karuba, Ngungu, Mushaki et Sake en territoire de Masisi au Nord-Kivu font payer la taxe de vente des produits agricoles aux producteurs(trices) moyennant une quittance.	La taxe payée par les producteurs. trice.s pour la vente des produits agricoles dans différents marchés en territoire de Masisi était illégale de par son mode de paiement (paiement sans quittance) faisant perdre à l'état congolais les recettes issues de cette taxe par manque de moyen de suivi et contrôle. Le paiement sans quittance était devenu aléatoire et arbitraire. Actuellement, le payement de la taxe étant soutenu par une quittance, le trésor public rentre dans ses droits et les producteurs. trice.s paient un montant de taxe raisonnable et justifié.	La FOPAC Nord-Kivu a assuré la sensibilisation des comités des marchés pour l'intégration des membres des organisations des producteurs agricoles dans les comités des marchés.	Rapport des comités de marché et ceux des noyaux de plaidoyer
3	Depuis mai 2021, les agents chargés de l'hygiène et l'assainissement des marchés de Shasha, Bweremana, Karuba, Ngungu, Mushaki et Sake dans le territoire de Masisi, n'effectuent plus de prélèvement en nature sur les produits vendus au marché par les agriculteurs.trice.s.	Ce prélèvement forfaitaire sans consentement des producteurs. trice.s était considéré eux comme une tracasserie. Sur décision concertée entre les producteurs. trice.s et les autorités du territoire, ces agents commis à l'hygiène et l'assainissement des marchés ne sont payés que sur la taxe assainissement du marché.	La Fopac Nord-Kivu a organisé des rencontres avec les autorités territoriales notamment l'administrateur de territoire et le président territorial de la fédération des opérateurs économiques et les membres du comité de marché.	Rapport du comité de Marché.

4	Depuis août 2021, les agents de l'ordre (militaire et policiers) œuvrant à Rutshuru, ne prélèvent plus 2 mesures (assiettes et leur contenu d'environ 1 kg) sur les produits agricoles en provenance des champs lors de la récolte ou en direction vers le marché.	Le prélèvement par les agents de l'ordre sur les récoltes et les produits agricoles destinés à la vente était devenu monnaie courante dans le territoire de Rutshuru et tendait tacitement à être pris comme un droit inaliénable des agents de l'ordre. Sans distinction des quantités que possède le producteur. trice, le volume à prélever était uniforme imposant plus des pertes au producteur. trice ayant des petites quantités. L'abolition de ce prélèvement constitue une croissance de vente de 2 kg de produits pour les producteurs. trice.s larges et petits.	Depuis juin 2021, en plus de la sensibilisation des producteurs et des agents de l'ordre, des actions de plaidoyer auprès de responsable des agents de l'ordre (les policiers et militaires) ont été menées par la FOPAC Nord-Kivu via des noyaux de plaidoyer. La Fopac Nord-Kivu a également tenu des rencontres mixtes des organisations membres de la FOPAC Nord-Kivu et celles non-membres sur la nécessité de documentation des faits.	Rapport des noyaux de plaidoyer et témoignage des producteurs. trice.s
5	En 2020, des propriétaires terriens du secteur OSSO-Bunyungu ont uniformisé la redevance à payer pour usage en métayage d'une superficie d'un hectare de terrain.	Les petits producteurs. trice.s ne peuvent accéder à plus de surface arable que par métayage. La redevance à payer pour le métayage est restée longtemps indéfinie au détriment des petits producteur.trice.s. La fixation du coût de la redevance dépendait de la volonté du propriétaire de terre sans tenir compte ni de la surface à octroyer ni du bénéfice que le producteur. trice pourra tirer de l'exploitation de la terre lui accordée. Le producteur.trice restait insécurisée par cette façon de faire, ce qui est résolu depuis l'uniformisation par les propriétaires terriens.	La FOPAC Nord-Kivu a tenu des tables rondes dans le territoire de Masisi (Masisi centre) en février 2019 et juin 2020, axées sur l'accessibilité à la terre. Ces tables rondes ont regroupé les producteurs. trice.s, les autorités coutumières locales et les grands concessionnaires.	Note circulaire du chef de secteur Osso-Bunyungu rendant officielle l'uniformisation de la redevance foncière. Rapport de la table ronde.
6	Depuis décembre 2018, 45 éleveur.euse.s, dont 20 de Masereka, 15 de Kibumba et 10 de Masisi pratiquent l'élevage des caprins par gardiennage.	Traditionnellement les petits ruminants sont élevés en divagation. Cette pratique d'élevage est la cause de conflits entre agriculteur.trice.s et éleveur.euse.s. L'élevage par gardiennage est donc un début de solution au conflit. Les 45 éleveur.euse.s ne sont pas encore nombreux, mais c'est encourageant.	La FOPAC Nord-Kivu a assuré la vulgarisation auprès des agriculteur. trice.s et éleveur.euse.s de Masereka, Kirumba et Masisi de la loi réprimant la divagation des bêtes (Ordonnance 54/BIS/AGRI du 5 mai 1936).	Rapport des animateurs de terrain

7	Depuis septembre 2019, les producteur.trice.s de Kabuhanga, en territoire de Nyiragongo au Nord-Kivu, adaptent leur agriculture aux effets de perturbation climatique notamment en luttant contre l'érosion par la plantation des arbres et des penisetum.	La perturbation climatique s'observe soit par des pluies abondantes irrégulièrement réparties sur la saison pluvieuse occasionnant des éboulements de terre et des inondations des champs avec comme conséquence la destruction des cultures installées d'une part sur les champs en pente et d'autre part les cultures installées dans les bas-fonds. La plantation des essences agroforestières et des penisetum ont été adoptée car ces espèces contribuent également à l'alimentation du bétail	La Fopac Nord-Kivu a effectué des séances de sensibilisation des producteurs agricoles de planter les arbres pour lutter contre les effets de l'érosion du sol et a assuré le renforcement des capacités. La Fopac Nord-Kivu a également assuré l'appui technique et matériel dans la mise en œuvre du plan d'actions communautaire de mitigation des risques et menaces de l'environnement.	Rapport du partenaire
8	En septembre 2018, 50 producteurs et productrices membres du <i>Centre d'éducation nutritionnel environnemental pour le développement de Kanyabayonga</i> ont planté des essences agroforestières dans leurs champs pour lutter contre l'érosion et la dégradation de la fertilité du sol.	La perturbation climatique s'observe soit par des pluies abondantes irrégulièrement réparties sur la saison pluvieuse occasionnant des éboulements de terre et des inondations des champs avec comme conséquence la destruction des cultures installées d'une part sur les champs en pente et d'autre part les cultures installées dans les bas-fonds. Les efforts de recherche de solution sont orientés vers la lutte contre l'érosion par la plantation des plantes fixatrices du sol.	La Fopac Nord-Kivu a effectué des séances de sensibilisation des producteurs agricoles pour planter les arbres pour lutter contre les effets de l'érosion du sol et a assuré le renforcement des capacités. La Fopac Nord-Kivu a également assuré l'appui technique par le renforcement des capacités des producteur.trice.s et matériel par la mise à disposition des producteurs des intrants (plantules et outils aratoires) pour la mise en œuvre du plan d'actions communautaire de mitigation des risques et menaces de l'environnement.	Rapport du partenaire
9	Depuis 2019, 4 femmes de Nyiragongo, 2 femmes de Rutshuru, 1 femme de Masisi, 1 femme de Beni et 1 femme de Lubero sont devenues membres ou présidentes des noyaux de plaidoyer. Ainsi, elles défendent la cause des producteurs en général et des productrices en particulier.	Il a été longtemps difficile pour les femmes rurales de pouvoir s'exprimer clairement devant les gens et surtout d'avoir des capacités de convaincre. Les formations en leadership et en plaidoyer amènent les femmes à plus d'estime d'elles-mêmes pour arriver à s'exprimer devant des assemblées et devant les autorités.	La FOPAC Nord-Kivu a assuré la sensibilisation sur le leadership féminin et l'estime de soi des femmes. La FOPAC Nord Kivu a renforcé les capacités des membres des noyaux de plaidoyer.	Témoignage des producteur.trice.s.
10	Depuis septembre 2018, 512 producteurs et productrices de pommes de terre de Mubugaluzizi de Kaziba en territoire de Walungu pratiquent la monoculture de la pomme de terre en toutes saisons culturales et en différentes zones agroécologiques.	Avant 2017, la culture de la pomme de terre se faisait seulement en altitude, en une seule saison et en association avec d'autres cultures. 512 sur 609 producteurs et productrices de la pomme de terre de Kaziba membres des comités locaux de développement ont désormais	Les producteur.trice.s ont bénéficié de l'accompagnement technique et renforcement des capacités de ASOP, partenaire de mise en œuvre du programme à Kaziba. Les échanges d'expériences avec d'autres producteur.trice.s notamment à Kabare (producteurs de Buhanga) en février 2018) et au Rwanda pays voisin	Rapport de la coopérative et témoignage des producteurs.

		l'habitude de la monoculture en altitudes comme en basse altitude. Ils se sont rendu compte qu'en monoculture, la pomme de terre est plus productive qu'en polyculture.	(producteurs de Gisenyi de la coopérative Imbaraga en Avril 2018) a contribué substantiellement au changement.	
11	409 ménages producteurs et productrices de pommes de terre membres des comités locaux de développement de Kaziba ont depuis décembre 2018 amélioré l'art culinaire (frites, pomme sautée,) de la pomme de terre.	Jadis seule la pomme bouillie était connue par les ménages de Kaziba. Actuellement plusieurs recettes sont pratiquées, ce qui au fil du temps augmente la consommation de la pomme de terre et donne de l'importance à cette culture, ce qui est important dans le cadre de la diversification du menu et la lutte contre la malnutrition. En frites, la pomme de terre est désormais bien présente dans les festins dans les villages de Kaziba.	ASOP a contribué par les sensibilisations des producteur.trice.s) sur les notions de nutrition et la place qu'occuperait la pomme de terre dans les repas des ménages de Kaziba. L'école des techniques agricoles du milieu a complété ces sensibilisations par des démonstrations sur l'art culinaire de la pomme de terre.	Rapport des comités locaux de développement ; témoignage de la population.
12	Dès décembre 2019, 80 ménages (jeunes, femmes) membres des comités locaux de développement de Kaziba vendent sur le marché local des pommes de terre transformée (chips) prêtes à être consommée.	Sur le marché local, la pomme de terre ne se vendait qu'en tubercules fraîches, limitant ainsi l'augmentation du revenu des productrices et producteurs de la pomme de terre à Kaziba. Une innovation de la commercialisation de la pomme prête à la consommation s'est installée brisant le mythe : " <i>passer la nuit à Kaziba c'est passer la nuit ventre creux</i> ". La pomme de terre est désormais vendue sous diverses formes augmentant ainsi le revenu des productrices et producteurs de la pomme de terre à Kaziba.	Des formations dispensées par ASOP pour l'entrepreneuriat ont conduit à la création des petites initiatives telles celles de vente de la pomme de terre transformée.	Rapport des jeunes entrepreneurs et témoignages de la population.
13	Depuis janvier 2020 jusqu'à aujourd'hui, 34 ménages consommateurs de la pomme de terre à Kaziba en territoire de Walungu qui étaient réticents à l'achat de la pomme de terre sur la balance (le kg comme mesure) achètent par kilogramme la pomme de terre au sein de la coopérative des producteurs de Kaziba.	La mesure de vente des produits agricoles n'a jamais été standardisée, les mesures variaient d'un produit à un autre; pour certains, c'est un sac pour d'autres c'est un tas et pour d'autres c'est une assiette : occasionnant d'énormes pertes aux producteurs. La Coopérative des producteurs de la pomme de terre s'efforce de faire adopter l'unité de mesure universelle : le Kg. Cette mesure permet aux producteurs et productrices ainsi qu'aux consommateurs de s'accorder sur	Depuis 2017, ASOP accompagne la structuration en coopérative des producteurs et productrices de la pomme de terre à Kaziba notamment en ce qui concerne la professionnalisation des productrices et producteurs et l'organisation de la vente groupée de la production de la pomme de terre des membres de la coopérative. Dans le souci de réduire les pertes aux producteurs, la Coopérative des producteurs de la pomme de terre de Kaziba ne cesse de sensibiliser les consommateurs et les producteurs à l'acceptation des unités standards de mesure pour les opérations de vente et	Rapport de la coopérative et témoignages des acteurs.

		le prix et la quantité du produit sans beaucoup des malversations et des discussions autour des mesures utilisées. Cela permet aussi de standardiser le prix de la pomme de terre sur les marchés de Kaziba.	achat des produits agricoles étant donné qu'un même acteur peut être producteur(vendeur) pour un produit agricole et consommateur (acheteur) pour un autre produit agricole. Elle obtient dans ses efforts de sensibilisation l'appui de l'autorité coutumière qui continue la sensibilisation des vendeurs et acheteurs via ses agents commis à la taxation.	
14	300 femmes membres des comités locaux de développement de Kaziba participent depuis janvier 2019 à la gestion des récoltes et à l'affectation des revenus issus de la vente de récoltes.	Les récoltes produisant plus des revenus monétaires ont toujours été gérées par les hommes, pour le cas des récoltes de la pomme de terre à Kaziba la participation de la femme à la gestion est en train d'être une réalité pour bien des ménages.	Dans le processus d'apprentissage Genre, les agents de changement d'ASOP ont mis leur focus sur la participation de la femme à la gestion et à la prise de décision. Ceci n'a été possible qu'avec la collaboration de la responsable chargée du genre au niveau de la chefferie de Kaziba par l'implication de celle-ci dans les sensibilisations sur les aspects genre.	Rapport des Comités locaux de développement et rapport des agents de changement.
15	Depuis mars 2018 à novembre 2021, 215 ménages membres des comités locaux de développement de Kaziba ont exclu les interdits alimentaires tels que la consommation de poulet par les femmes.	Selon la coutume, la femme ne pouvait pas consommer le poulet et encore moins préparer un poulet si son mari n'est pas présent. Ce genre de coutume rétrograde est en voie de disparition dans les ménages qui fréquentent les organisations de développement et ainsi contribue à l'amélioration des relations homme-femme. Les enquêtes <i>ménages</i> par les membres des CLD démontrent non seulement ce changement pour 215 ménages mais aussi que le processus de changement est en cours dans nombreux autres ménages.	Les comités locaux de développement en collaboration avec les agents de changement de ASOP ont assuré des sensibilisations auprès des ménages mettant en exergue les coutumes rétrogrades ainsi que l'amélioration des relations homme-femme au sein des ménages membres des comités locaux de développement. ASOP accompagne les Comités local de développement à Kaziba. C'est à travers l'accompagnement de ces structures que les agents de changement de ASOP ont assuré des sensibilisations depuis mars 2018.	Témoignages des ménages membres des comités locaux de développement. Enquêtes ménages par les CLD.
16	Depuis décembre 2019, 28 jeunes entrepreneurs font la production de fruits notamment les prunes, et les vendent sur le marché.	A Kaziba, depuis longtemps il y a une faible diversification des fruits. Les quelques fruits vendus à Kaziba proviennent de la plaine de la Ruzizi. Leur rareté les rend inaccessibles à tous avec un impact négatif sur la qualité nutritive des repas dans plusieurs familles. La production des fruits par les jeunes entrepreneurs a contribué de manière significative à la disponibilité des fruits à Kaziba et par conséquent à la	En octobre 2018, ASOP a appuyé financièrement les microentreprises de 28 jeunes à Kaziba (8 filles et 20 garçons) dont 9 jeunes entrepreneurs de la production des fruits pour la consommation familiale et 19 pour la vente sur le marché local.	Rapport du partenaire

		réduction du prix sur le marché local. Depuis Aout 2020, 50 ménages intègrent les fruits, notamment les prunes, dans le repas principal.		
17	Depuis janvier 2019, 475 ménages membres des comités locaux de développement et de l'organisation des jeunes entrepreneurs de Kaziba pratiquent l'épargne à travers les Mutuelles de Solidarité et les Associations villageoises d'épargne et crédits.	La faillite des institutions de microfinance, depuis les années 1996, année marquant le début des guerres à répétition, avait complètement brisé la volonté d'épargne. Les mutuelles de Solidarité et les Associations villageoises d'épargne et crédits comme stratégie de mobilisation de l'épargne en milieu paysan ont été bien accueillies par les producteurs agricoles. Les Mutuelles de solidarité et les associations villageoises d'épargne et de crédit sont une réponse réelle au besoin disponibilité de la liquidité en milieu paysan et de l'accès à cette liquidité par le paysan qui est exclu du système bancaire en vue du financement des activités agricoles.	ASOP a renforcé les capacités des membres des comités locaux de développement sur la pratique d'épargne qui s'effritait déjà au regard des déceptions des coopératives d'épargne et crédits tombées en faillite. L'approche des mutuelles de Solidarité et les associations villageoises d'épargne et crédits étant basé sur les épargnes et crédits gérés par les membres eux même a vite trouvé de place dans la communauté	Rapport des mutuelles de Solidarité et des associations villageoises d'épargne et crédits. Témoignages des bénéficiaires des crédits.
18	282 femmes membres des comités locaux de développement et de l'organisation des jeunes entrepreneurs de Kaziba à Walungu se paient des vêtements depuis avril 2019 grâce à leurs épargnes dans les mutuelles de Solidarité et les Associations villageoises d'épargne et crédits.	Les épargnes des femmes dans les mutuelles de Solidarité et les Associations villageoises d'épargne et crédits leur ont permis d'être plus autonomes et de participer activement aux dépenses de son ménage.	ASOP à travers ses animateurs résidents et les agents de changement a réalisé des sensibilisations et des séances de renforcement des capacités sur le rôle et la participation de la femme dans tout ce qui se fait au sein de la famille. Voir aussi la contribution à l'effet [8].	Rapport de agents de changements et témoignages des maris.
19	Mr. Thadée Miderho, administrateur du territoire de Kabare, a instruit par note de décision, en octobre 2021, les services collecteurs des taxes sur les différents marchés du territoire de Kabare d'abandonner la pratique de duplication de taxe et de prélèvement en nature sur les produits agricoles en destination du marché.	La réglementation de la taxation sur le marché des produits agricoles est un facteur qui contribue à l'amélioration des revenus des producteurs par la réduction des pertes financières dues au paiement des taxes illégales par leur nature (taxe ne figurant pas dans la nomenclature) ou par leur mode d'administration (paiement sans quittance).	Le cadre mixte de concertation installé en territoire de Kabare a documenté, au niveau de la base, le problème de tracasserie au sujet de la multiplicité des taxes à payer par les producteurs agricoles du territoire de Kabare. Utilisant cette information, en avril 2021, la FOPAC a adressé une interpellation à l'Administrateur de Kabare.	Note d'interpellation de la Fopac Sud-Kivu et note de décision prise par l'administrateur de Kabare.
20	Neuf grands concessionnaires des terres du Sud Kivu en territoires de Walungu, Kabare, Kalehe et Uvira	Le non-accès à la terre et l'accès non sécurisé à la terre limitent sensiblement les efforts de	Conduite par la FOPAC Sud-Kivu des actions de plaidoyer menées auprès des concessionnaires sur l'accès sécurisé à	Rapport du partenaire

	facilitent depuis février 2019 l'accès à la terre aux petits exploitants par la réduction du coût de métayage par hectare et l'accès sécurisé à la terre par la signature de contrat de métayage.	professionnalisation des petits producteurs en général et des femmes en particulier. Plus de terres arables étant entre les mains des grands concessionnaires, leur acceptation de réduction du cout de métayage soutenue par la signature de contrat de métayage est une solution d'accès et d'utilisation de la terre par les petits producteurs. La signature de contrat de métayage, une première dans la contrée a éveillé l'attention des petits producteur.trice.s exigeant l'accès sécurisé à la terre en cas de métayage.	la terre en concertation avec les cadres mixtes de concertation	
21	Entre janvier 2018 et octobre 2021, 11 familles de Kabare et Walungu ont décidé que les femmes ainées nées de leur familles (3 à Walungu et 8 à Kabare) deviennent héritières de leurs défunts pères et ont été désignées liquidatrices des biens laissés par les défunts pères.	Du point de vue de la coutume, les filles et les femmes sont exclues du droit d'héritage des biens de leur défunts parents et de leurs maries. C'est nouveau dans la communauté de voir des femmes hériter et avoir la légitimité de décision finale sur le devenir des biens du défunt parent (jouer le rôle de liquidatrice).	Depuis mars 2018 FOPAC Sud-Kivu, à travers le cadre mixte de concertation du territoire de Kabare, a mené pendant les réunions de concertation entre producteurs et autorités locales les actions des sensibilisation et d'interpellation des autorités locales sur le rôle, les droits, les besoins spécifiques, la participation et la place de la femme.	Rapport du partenaire
22	Trois femmes du territoire de Walungu sont depuis 2018 cheffes de groupement à Nduba, Lurhala et Luciga.	Les femmes en territoire de Walungu étaient stigmatisées par les hommes, victime de la confiance de soi et de la méfiance de la part des autres femmes dans la communauté (de Walungu). La position de la femme dans les instances de la gestion de la chose publique est un modèle réel de la reconnaissance du leadership féminin par les hommes et une preuve de l'estime croissante de la femme dans la communauté.	Depuis 2018, la FOPAC Sud-Kivu a assuré le renforcement des capacités producteurs(trices) et la sensibilisation sur la participation de tous à la gestion de la chose publique via les Cadres Mixtes de Concertation de Walungu et la radio communautaire. Ces émissions radio de sensibilisation animées par Fopac Sud-Kivu, et les membres des cadres mixtes des concertations sur la Radio Mulangane de Walungu ont permis d'atteindre plus des personnes à voter pour les femmes candidates cheffes d'entité territoriale décentralisée.	Rapport de la chefferie de Ngweshe. Mme Anociata M'Lusiku chef de groupement de Lurhala, Mme Nnamunene Mamimami chef de groupement Nduba et Mme Boyinkebe chef de Luciga.

23	En 2020, 3116 ménages dans 7 territoires du Sud Kivu membres des organisations des producteurs agricoles scolarisent les enfants filles.	Les producteurs et productrices agricoles membres des OPA accompagnés par les partenaires ASOP, Sarcaf et FOPAC Sud-Kivu n'offraient pas les mêmes opportunités de scolarité à leurs enfants garçons et filles. Le plus souvent la scolarité des filles ne constituait pas une priorité pour les parents. Seuls les enfants garçons pouvaient être scolarisés. La scolarisation des enfants sans distinction de sexe est une preuve de promotion de l'équité genre dans la communauté.	L'organisation Gender at Work a piloté un processus d'Actions et d'apprentissage en genre pour le partenaire ASOP et Sarcaf au Sud-Kivu en RDC à partir de 2018. Tenues de 2 ateliers à Bukavu à Savoir : La formation de facilitateur-trices en genre dans l'Est de la DRC-Bukavu et la rencontre de suivi avec les 2 équipes de changement de l'Action Apprentissage en Genre. Les partenaires ASOP et SARCAF ont assuré par leurs agents de changement les sensibilisations sur l'équité genre.	Rapport des partenaires
24	16 jeunes entrepreneurs de Bushwira à Kabare ont ouvert en avril 2019 des comptes épargnes à la Coopérative d'épargne et des crédits de Kabare.	Le développement des activités rémunératrices permet aux jeunes de pratiquer l'épargne, et réduit le risque d'aller à l'exode rural.. Etant membres de la coopérative d'épargne et de crédits, ces jeunes accèdent à des petits crédits qu'ils réinvestissent dans les activités faisant objet de leur entrepreneuriat, tel que la culture maraichère (oignon, choux, poivrons et ail, tomate), l'élevage de lapin, l'élevage des poules, la culture de la canne à sucre, transformation et vente des farines de manioc et maïs..	Depuis Avril 2018, ASOP a organisé des séances de renforcement des capacités en gestion et en entrepreneuriat en faveur des jeunes.	Rapport de l'organisation des jeunes entrepreneurs agricoles accompagnés par le partenaire ASOP à Bushwira.
25	Depuis septembre 2019, 1764 agriculteur.trice.s de Kabare, participent activement aux AVEC formées dans leurs communautés.	La participation aux AVEC permet l'accès au crédit et permet aux membres des AVEC de développer des mécanismes de résilience aux crises économiques notamment la circulation de l'argent, le financement des microprojets individuels (petit commerce des denrées de première nécessité, transformation des produits des champs...)	Pendant la période d'aout 2019 à septembre 2019, ASOP a fait la sensibilisation et formation en gestion des AVEC de 828 agriculteurs.	Rapport des AVECs
26	Depuis 2018, 102 femmes membres des organisations de producteur.trice.s agricoles dans les territoires de Kabare et Walungu prennent la parole lors des rencontres, participent à la prise des décisions et relayent leurs besoins spécifiques aux	La participation de la femme dans les réunions n'était que numérique, elle ne pouvait ni prendre la parole et quand elle prenait la parole son point de vue était moins important. Les femmes ayant toujours exprimées le vœu de faire partie des organes de décisions notamment le conseil	Les partenaires ASOP et SARCAF ont assuré l'accompagnement des organisations des producteur.trice.s agricoles dans le processus d'actions apprentissage en genre. Ils ont également renforcé les organisations des producteur.trice.s sur la participation, la redevabilité, la transparence et l'équité genre.	Rapport des partenaires

	instances de prise de décision dans leurs organisations.	d'administration pour faire entendre leur voix,		
27	En novembre 2019, les producteurs.trice.s membres du comité local de développement de Cirimiro, Butuzi, Lukube de Kaziba à Walungu et de l'Organisation des apiculteurs ASALI de Kabare ont, en Assemblée Générale, approuvé la résolution de la représentativité des femmes dans les organes au moins à 30%.	Cette résolution qui a été prise et respectée. Actuellement les femmes sont présentes dans les organes des organisations des producteurs agricoles. Ainsi, les membres de ces organisations ont répondu au souhait des femmes membres de leur structure.	Les partenaires ASOP et SARCAF ont assuré l'accompagnement des organisations des producteur.trice.s agricoles dans le processus d'actions apprentissage en genre. Ils ont également renforcé les organisations des producteur.trice.s sur la participation, la redevabilité, la transparence et l'équité genre.	
28	Depuis janvier 2020, 242 femmes membres des AVEC en territoire de Kabare et Walungu contribuent à 25% aux revenus de leur ménage.	La participation de la femme au revenu de son ménage lui donne plus de considération, elle n'est plus prise comme une simple consommatrice mais comme une réelle actrice dans le développement de son ménage. Les femme membres d'AVEC réinvestissent leurs avoirs dans d'autres secteurs notamment l'habillement, l'achat des bêtes (chèvres, poules) et la prise en charge des frais scolaires des enfants sans attendre l'apport du mari.	ASOP a assuré le renforcement des capacités des membres des AVEC en gestion des ressources familiales, ASOP a également accompagné les membres des AVEC dans la répartition des tâches et le rôle de chaque membre du ménage dans le développement de ce dernier.	Rapport des AVECs
29	Mme Julienne, du collectif Bulangalire de Bushumba en territoire de Kabare, abandonnée par son mari il y a plus de 10 ans, a, en 2019, amélioré son habitat passant d'une case avec murs en terre battue et toiture en pailles à une maison avec murs en planches et toiture en tôles ondulées galvanisée.	Abandonnée à elle-même, cette femme a su être résiliente au choc et crises en investissant ses énergies et capacités dans les AVEC, la commercialisation des produits agricoles et l'agriculture.	Sarcaf a donné des formations en gestion, en production agricole, en entrepreneuriat féminin auxquels Mme Julienne a participé.	Témoignages de Mme Julienne
30	48 propriétaires de terre des territoires de Beni et Lubero ont signé depuis février 2018 des actes de propriété des terres en faveur de 75 femmes agricultrices dont 25 de Kitsombero, 20 de Kyondo et 30 de Lukanga.	Jadis, la coutume interdisait aux femmes d'être propriétaires des champs, limitant celles-ci à adopter des techniques culturales appropriées (l'agroforesterie et la lutte antiérosive). Les femmes devenues propriétaires des terres mettent en pratique les bonnes techniques culturales sur leurs terres et améliorent ainsi la production agricole.	Lofepaco a assuré le renforcement des capacités des femmes sur les modes d'acquisition des terres. Elle a également facilité la tenue des rencontres de concertation au sujet du foncier entre les productrices, les propriétaires terriens, les chefs coutumiers et les membres de la société civile.	Rapports du partenaire Lofepaco. Témoignages des mamans propriétaires des terres. Témoignages des concessionnaires. Actes de propriété.
31	Depuis décembre 2017, 21 femmes agricultrices de Kitsombero, Kyondo et Lukanga	En effet, le faible niveau d'instruction couplé à la culture rendait les femmes rurales très	Lofepaco a renforcé la capacité des femmes en leadership féminin et en bonne gouvernance. La Lofepaco	Témoignages des femmes

	s'expriment en public et abordent les autorités pour les besoins spécifiques des femmes, notamment l'accès à la terre, la place et le rôle de la femme dans la communauté.	timides même de parler en public et d'exprimer leurs besoins. En territoires de Beni et Lubero 75 femmes ont négocié le droit de propriété de terre auprès des propriétaires terriens.	s'attèle depuis 2017 à la formation de femmes leaders à raison de 25 femmes par site (site de Kitsombiro, Kyondo et Lukanga.)	Rapport des partenaires
32	167 productrices de maïs du territoire de Lubero à Lukanga, Mulo et Lubero-Centre ont depuis février 2018 adoptés deux saisons culturales de maïs par an.	Dans les territoires de Lubero, le maïs se cultivait en une seule saison avec tous les risques liés à la perturbation climatique. La culture sur 2 saisons accorde plus de chance aux productrices étant donné qu'une saison peut être mauvaise et une autre bonne.	La LOFEPACO a introduit la variété de maïs à cycle court (variété Bazooka) et a assuré le renforcement des capacités dans la gestion des risques agricoles notamment le respect du calendrier agricole, le respect des exigences agronomiques de chaque culture, le maintien de la fertilité du sol.	Rapport du partenaire et témoignage des productrices
33	272 productrices de BENI et LUBERO scolarisent leurs enfants filles depuis septembre 2018.	Le faible revenu des productrices entraînait une faible scolarisation des enfants surtout les filles. L'augmentation des revenus des productrices a permis de prendre en charge la scolarité des enfants sans distinction de sexe.	La LOFEPACO a accompagné les productrices dans le processus de chaîne de valeur en mettant le focus sur l'augmentation de la production et la vente groupée du surplus de consommation et le réinvestissement dans d'autres secteurs de la vie dont la scolarité des enfants des revenus issus de la vente des récoltes. La LOFEPACO a également assuré le renforcement des capacités de développement du leadership féminin qui passe par la scolarisation des filles	Rapport du partenaire et témoignage des productrices
34	Depuis février 2019, 158 ménages des productrices de maïs à LUBERO consomment le maïs sous forme de pâte.	Dans les habitudes le maïs était cultivé pour la production de la boisson locale dite « mandaale » consommée plus par les adultes. La consommation du maïs sous forme de pâte confère une valeur ajoutée au maïs, du fait que le maïs graine doit d'abord être transformé en farine avant d'être consommé sous forme de pâte. Par effet d'entraînement, la consommation de la pâte de maïs est pratiquée déjà dans plusieurs ménages de Lubero.	La Lofepaco a introduit des thèmes en rapport avec la nutrition dans les formations dispensées. La Lofepaco a également initié les productrices à la transformation du maïs en farine ainsi que la commercialisation de la farine de maïs.	Rapport partenaire Lofepaco. Témoignages des ménages.
35	Depuis septembre 2019, 115 hommes de Lubero et 67 hommes de Beni mènent les activités champêtres et la vente des récoltes avec leurs femmes membres des organisations de Kitsombiro et Lukanga en territoire de Lubero et de Kyondo en territoire de Beni.	Outre les travaux ménagers, la femme était la seule au centre des activités agricoles. Cela réduisait la capacité de production du ménage. Le travail de l'homme à côté de la femme dans les travaux champêtres allègent peu soit-il la surcharge de la femme et contribue à l'augmentation de la production agricole dans le ménage.	Lofepaco a organisé des séances mixtes (hommes/femmes) de sensibilisation et de formation sur la répartition des tâches entre l'homme et la femme.	Rapports du partenaire Lofepaco.

## Annexe 2

- Liste des personnes interrogées et des personnes participant aux ateliers



## Annexe 3

- Documents utilisés.

